

Les services d'accrochage scolaire

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, ainsi que l'exclusion et la violence à l'école, la communauté française de Belgique a mis en place les services d'accrochage scolaire. Ces services peuvent à la fois accueillir et proposer des aides aux élèves le désirant. Ces élèves mineurs peuvent soit :

- avoir été exclus d'un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et ne pouvant être réinscrits dans un établissement scolaire ;
- être inscrits dans un établissement d'enseignement et être en situation de crise au sein de l'établissement ;
- ne pas être dans une situation de fréquentation d'un établissement sans pour autant avoir été exclu.

Les services d'accrochage scolaire ont alors pour but d'apporter des aides diverses : sociale, éducative et pédagogique et ce au travers de la mise en place de processus d'accueil en journée ou, si nécessaire d'une aide et d'un accompagnement dans leur milieu familial. Ces structures permettront aux élèves de développer des projets pour faire évoluer leurs relations avec le monde de l'école et de réfléchir sur leur implication scolaire.

La période maximale de prise en charge est :

- pour les élèves exclus, de trois mois renouvelable une fois, sans pouvoir dépasser une année sur l'ensemble de leur scolarité ;
- pour les élèves qui ne fréquentent plus un établissement scolaire, de trois mois renouvelable une fois, sans pouvoir dépasser une année sur l'ensemble de leur scolarité
- pour les élèves en situation de crise dans un établissement scolaire, d'un mois renouvelable une fois, sans pouvoir dépasser six mois sur l'ensemble de leur scolarité.

Documents légaux

- [Décret du 12 mai 2004 \(articles 18 à 43\)](#) portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école
- [Décret du 30 juin 1998 \(articles 30,31 et 31 bis\)](#) visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives